ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Freiburger Strafanstalt FRSA

Site Bellechasse

Bellechasse 366, 1786 Sugiez

T +41 26 304 10 10

Décision – Mesure de sûreté particulière

Prénom et Nom : Yosuf TAWAKALY

Date de naissance : 01.01.1999 **Bâtiment :** BC - **Cellule :** 309

Vu :

- Art. 3 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 5 novembre 1950 (RS 01.101) ;
- Art. 3, 49, 53.1 à 53.9, 53A et 70.1 à 70.13 de la Recommandation Rec(2006)2-rev du Comité des Ministres aux Etats membres sur les Règles pénitentiaires européennes du 01 juillet 2020 ;
- Art. 78 let. b et 90 du Code pénal suisse du 21 décembre 1937 (RS 311.0) ;
- Art. 34 de la Loi du 7 octobre 2016 sur l'exécution des peines et des mesures (RSF 340.1) ;
- Art. 31 et 32 de l'Ordonnance du 5 décembre 2017 sur l'exécution des peines et des mesures (RSF 340.11) ;
- Art. 22 al. 4, art. 49 al. 2, et 52 al. 1, 55 al. 1du Règlement de détention de l'Etablissement de détention fribourgeois, site de Bellechasse du 01 janvier 2025 ;
- Art. 18 al. 4 et 48 al. 3 du Règlement de détention de l'Etablissement de détention fribourgeois, site Prison centrale du 20 décembre 2017.

Considérant :

- Que le concerné a menacé de se suicider
- Que le concerné représente temporairement un danger pour la sécurité de l'établissement

Prononce :

L'imposition de restriction(s) – Type de restriction(s) :

☒ La mise en cellule de sûreté dès le 15.06.2026 à , avec surveillance vidéo.

La personne détenue :

☒ Demande à voir le service médical.

Droit de plainte

—

La personne atteinte par une mesure de sûreté particulière peut déposer plainte aussi longtemps que dure la mesure en question (art. 31 al. 2 OEPM).
La plainte doit être motivée et adressée par écrit à la Direction de la sécurité, de la justice et du sport, Grand-Rue 27, 1700 Fribourg (art. 31 al. 2 OEPM).
La plainte n'aura pas d'effet suspensif.

Sugiez, le 15.06.2026 19h35

Pour la direction de l'EDFR : Elsino Maggio

☐ Le soussigné confirme avoir reçu la présente décision en mains propres et atteste avoir pris connaissance de celle-ci.

☒ Au vu de la situation sécuritaire, le document ne lui a pas été remis, mais la notification a été faite oralement. Le document lui sera remis à la fin de la mesure de sûreté particulière.

—

Sugiez, le 15.06.2026 19h35
Signature de la personne détenue :

☐ La personne a refusé de signer cette décision

Si la personne détenue refuse de signer, le collaborateur ou la collaboratrice compétent-e de l'EDFR qui lui remet cette décision attestera par sa propre signature le refus de signature.

☐ La notification de la mesure de sûreté particulière a été faite oralement.
Agent-e de détention présent-e : M. Bonnechose David

Communication : ☐ à l'intéressé ☐ au MP ☐ au SESPP ☐ au SPoMi ☐ autres :

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Freiburger Strafanstalt FRSA

Site Bellechasse

Bellechasse 366, 1786 Sugiez

T +41 26 304 10 10

Rapport

Prénom et Nom : Yosuf TAWAKALY

Date de naissance : 01.01.1999 **Bâtiment :** BC **- Cellule :** 309

Objet du rapport : Casser la télévision, ce qui constitue une infraction au sens de l'article 70 du règlement de détention alinéa : c) l'instigation et la complicité à l'évasion, à la rébellion ou à la détérioration du matériel

Date et heure de l'événement : 15.06.2026 / 18h57

Autre(s) détenu(s) impliqué(s) :	
Témoin(s) éventuel(s) :	Maggio Elsino ; Burnier Evelyne

Déroulement précis des faits constatés et par ordre chronologique :

18h50 : la centrale nous appel afin de nous informer que M. TAWAKALY est en état de décompensation et qu'il a cassé son téléviseur.

Nous nous rendons sur place et constatons la casse. La télévision est retirée. Monsieur TAWAKALY confirme qu'il a bien casser son téléviseur et qu'il a jeté son café à travers la cellule.

La personne détenue susmentionnée est restée calme tout le long de notre intervention.

Rapport établi par :	Anthony Rojas Segura
Date et heure du rapport :	16.06.2026 / 08h02
Signature de l'auteur(e) du rapport :	
Transmis le :	À :
Suite à donner :	
Traité le : 17.6.2026	Par : Baumgartner Yann

Remis à la Police	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.	
Remis au service des séquestres	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.	

COMMON INTERFACE
OPEN
Connect ② after ① and press
CI CARD adapter again.



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Freiburger Strafanstalt FRSA

Site Bellechasse

Bellechasse 366, 1786 Sugiez

T +41 26 304 10 10

Protocole d'audition

Prénom et Nom : Yosuf TAWAKALY

Date de naissance : 01.01.1999	**Bâtiment :** BC **Cellule :** D3/309
Audition du : 17.06.2026	Heure : 09h30

Rappel des faits, basé sur le rapport :

18h50 : la centrale nous appel afin de nous informer que M. TAWAKALY est en état de décompensation et qu'il a cassé son téléviseur.
Nous nous rendons sur place et constatons la casse. La télévision est retirée. Monsieur TAWAKALY confirme qu'il a bien casser son téléviseur et qu'il a jeté son café à travers la cellule.
La personne détenue susmentionnée est restée calme tout le long de notre intervention.

Description des faits selon votre appréciation :

J'ai vu une bagarre, je suis intervenu et je suis retourné dans ma cellule. Ensuite des arabes sont venus et mon insulté. Ils sont partis et revenu par la suite pour continuer à m'insulter. Et avec l'énervement, j'ai cassé mon téléviseur.

Questions – réponses :

YB : Le fait de commettre des actes de déprédation, notamment sur le matériel de l'EDFR, constitue une infraction au règlement de détention. En aviez-vous connaissance ?
YT : Oui.

YB : Avez-vous reçu et pris connaissance du règlement de détention lors de votre admission aux Établissements de Bellechasse ?
YT : Oui.

YB : Avant l'incident, rencontriez-vous des tensions, frustrations ou difficultés particulières ?
YT : Oui avec ces personnes arabes.

YB : Pourquoi avoir détruit votre téléviseur en sachant que c'est l'objet le plus cher de votre cellule ?
YT : J'ai détruit la télévision car j'étais énervé de me faire insulter.

YB : Êtes-vous conscient que des frais liés à la remise en état pourront vous être facturés ?
YT : Oui.

YB : Au vu des faits évoqués, reconnaissez-vous avoir enfreint le règlement de l'EDFR, site de Bellechasse ?
YT : Oui.

YB : Suite à une discussion avec le Dr. Peverelli, je vous informe que votre mesure de sûreté est levée et que vous aller pouvoir réintégrer votre cellule.

Avez-vous quelque chose à ajouter :

J'en ai plus qu'assez de me faire insulté et que personne n'intervienne pour prendre ma défense.

Auditionné par : Yann Baumgartner	Signature :
Signature de la personne auditionnée : ☐ La personne refuse de signer ☐ La personne refuse d'être auditionnée	Signature : X
Nom et prénom du témoin :	Signature :

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Freiburger Strafanstalt FRSA

Site Bellechasse

Bellechasse 366, 1786 Sugiez

T +41 26 304 10 10

Participation aux frais de réparation du matériel pour déprédation

Sugiez, le 17.06.2026

Monsieur Yosuf TAWAKALY
Date de naissance :01.01.1999
Bâtiment : BC Cellule : 309

En date du 16.06.2026, un rapport a été établi par un agent de détention.

Il est mentionné que vous avez dépravé du matériel de l'EDFR, Site Bellechasse.

Respectivement :

1 téléviseur

À la suite de l'analyse des frais de réparation, la somme de 400 CHF vous sera demandée pour la remise en état du matériel.

Le prélèvement sera effectué en selon la disponibilité de votre compte.

Cette lettre sera en complément du rapport établi et classée dans votre dossier.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Yann Baumgartner

Signature de l'agent de détention : _____

Signature de la personne détenue : _____

☐ La personne détenue refuse de signer.

Distribution :
A l'intéressé
Dans votre dossier
A la rémunération